PHOTO NEWS

À propos des tests de féminité, pour Jessica Mayon : “La Belgique a fait en sorte que cela impacte le moins possible les athlètes”.

voie donc vers ce qui a été dit précédemment.

En quoi consiste exactement ce contrat passé entre la fédération et les athlètes ?
Déjà, il faut savoir que ce n’est plus le même code de conduite que celui qui avait été tant décrié en 2019. Des adaptations importantes ont été apportées. On est désormais sur un document assez classique dans le monde du sport, qui réglemente le port d’une tenue officielle et comporte aussi un volet consacré aux primes à la performance. Tout le monde comprendra qu’il est important de protéger les intérêts des partenaires qui nous aident toute l’année.

La volonté de la fédération est-elle toujours de trouver un coach autre que Bram Peters pour diriger les Belgian Tornados la saison prochaine ?
Oui, dans la mesure où l’idée est de dissocier le rôle de coordinateur des relais et celui de coach du 4x400m masculin, tous deux confiés à Bram à l’heure actuelle. On en rediscutera en fin de saison. Mais tant qu’on n’a pas trouvé la perle rare…

Kevin Borlée est-il toujours votre choix n° 1 ?
Ce n’est pas un secret qu’il a été sondé et qu’il n’a pas donné de suite favorable pour le moment. Entretemps, lui et son frère Jonathan se sont investis pleinement dans le coaching d’athlètes ; ce qui semble particulièrement bien se passer si l’on en juge par les résultats de Daniel Segers ou de Dylan Borlée notamment. Comme on dit, Kevin coche toutes les cases pour remplir cette fonction, il était donc normal de se tourner en priorité vers lui ; c’est un choix naturel et on reparlera avec lui un peu plus tard.

Nafi Thiam a renoncé à une partie de la prime

En s’alignant à l’heptathlon lors des Mondiaux d’athlétisme de Tokyo, les 19 et 20 septembre prochains, Nafi Thiam, titrée en 2017 à Londres et en 2022 à Eugene, se donne une chance de rejoindre au palmarès la Suédoise Caroline Klüft et la Britannique Jessica Ennis-Hill qui comptent chacune trois médailles d’or aux championnats du monde.

En cas de succès, notre triple championne olympique ferait également une bonne affaire financière : World Athletics attribuera en effet une prime de 70 000 dollars (environ 60 000 euros) à tous les vainqueurs d’une épreuve individuelle à Tokyo, sa grille tarifaire récompensant tous les athlètes du top 8 avec un minimum de 5 000 dollars pour le huitième.

Mais le véritable jackpot, c’est en établissant un record du monde qu’il tombera pour les athlètes engagés avec un bonus de 100 000 dollars promis à celui ou celle qui l’établira !

Théoriquement, Nafi Thiam aurait également pu prétendre, en terminant sur le podium, à l’une des primes mises en place par Belgian Athletics, une grande première dans un championnat international en plein air.

Un succès rapportera ainsi 10 000 euros supplémentaires à tout athlète ayant signé le code de conduite de la fédération. Or la spécialiste des épreuves combinées a refusé de parapher ce document avant son départ pour le Japon.

Se privant ainsi d’un complément financier qui sera très largement compensé, le cas échéant, par ses sponsors personnels qui, au-delà des contrats de base les liant, rétribuent aussi l’athlète en fonction de ses résultats…

L.M.